

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) autorisant la construction d'une habitation multifamiliale à même le terrain du 2200, rue Ward, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5), qui a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à la séance ordinaire du 25 juin 2024, est en vigueur depuis le 23 juillet 2024, date de délivrance du certificat de conformité et selon les dispositions de l'article 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis est aussi donné que la résolution concernant ce projet est déposée au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 26 juillet 2024

Benoît Turenne  
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement